

- L'évolution du cadre juridique et fiscal du secteur Amont, qui a mobilisé toutes les parties, avec une large consultation, marquée par l'organisation d'une table ronde, ainsi que la prise en compte d'une étude de "Benchmark" réalisée par l'Association des Pays Producteurs de Pétrole Africains, en abrégé APPA, sur les différents Codes des hydrocarbures africains.  
Un bel exercice et un bel exemple de travail transversal, qui a mobilisé tous les acteurs du secteur pétrolier amont.
- S'agissant du renouvellement des réserves:  
Deux (2) autorisations de prospection ont été attribuées : Nanga II (dans le Bassin Côtier onshore) et Koli (dans le Bassin de la Cuvette).
- Huit (8) permis de recherche d'hydrocarbures ou gazeux ont été attribués dans la période 2012-2014 : Ngolo, Mokelebembe, Mopongo, Kayo, Nanga II, Haute Mer B, Marine XIII, Sounda.
- Onze (11) permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux ont été attribués dans la même période : Lianzi, Moho Bilondo Phase 1bis et Moho Nord, Pointe-Indienne, Litchendjili, Néné Banga, Djambala II, Foukanda II, Kitina II, Loango II, Mwafi II, Zatchi II.

En 2014, les principales découvertes ont été faites sur Lidongo Marine I, foré sur le permis Marine XI, ainsi que sur Minsala sur le permis Marine XII

Les développements effectués et en cours de réalisation ont concerné les champs de :

- Mengo Kundji Bindi
- Moho Bilondo
- Moho Bilondo Phase 1 bis
- Litchendjili
- Lianzi
- Emeraude

En matière de production, en 2014, celle-ci a été de 91 522 000 barils, correspondant à une production journalière de 250 745 barils par jour, en progression de 3,6% par rapport à 2013

Les actions menées en matière de développement nous amènent à prévoir une augmentation progressive de la production, dans les prochaines années, avec un pic d'environ 350 000 barils/j en 2017.

Les prix des bruts congolais, quant à eux, ont connu un niveau élevé pendant 5 ans, environ 100 dollars le baril, avant de faire l'objet d'une chute importante de juin à décembre 2014, à environ 50 dollars le baril.

Cette chute drastique des cours du pétrole constitue l'un des événements marquants de l'année 2014, elle préoccupe tous les pays producteurs de pétrole et toutes les entreprises du secteur.

Pour ce qui concerne la gestion des impacts liés aux activités pétrolières, nous avons enregistré une diminution significative de la quantité de gaz torché, passant de 160 millions de standard mètres cubes en 2013 à 70 millions en 2014.

La teneur en huile des eaux de rejet est également en ligne avec la réglementation. A noter également une amélioration de la gestion des déchets, avec la présence au Congo d'entreprises qui ont mis en place des infrastructures permettant de traiter les déchets issus des activités pétrolières dans des conditions optimales et conformes à la réglementation internationale et nationale.

La valorisation du gaz a surtout concerné le secteur électricité, ainsi que les gaz de pétrole liquéfié (**butane et propane**).

La Centrale Electrique du Congo, alimentée par le gaz du champ de Mboundi, produit actuellement 50 % de l'électricité du Congo

Par ailleurs, **plusieurs projets de valorisation** du gaz sont en discussion avec des investisseurs étrangers, pour la production de gaz de pétrole liquéfié, de gaz naturel liquéfié, de méthanol et d'urée. Une réponse aux préoccupations de diversification de l'économie Congolaise.

A noter la montée en puissance de la prise en compte du Contenu Local réalisé dans les projets de développement en cours de Moho Nord et Litchendjili :

- Fabrication de plusieurs équipements sur les Yards à Pointe-Noire
- Implication de plusieurs PME et PMI locales
- Formation et développement des compétences des congolais dans le cadre de ces projets, notamment dans les domaines spécifiques de l'Offshore profond, de l'environnement
- Impact significatif sur les activités d'ILOGS, entreprise locale, filiale de la SNPC.

Pour ce qui concerne **l'aval pétrolier**:

L'état congolais a renouvelé, pour la période 2013-2015, le Contrat de performance de la société Congolaise de Raffinage (CORAF).

Ce contrat de performance prévoit la remise à niveau et la modernisation des installations existantes en vue de

- porter progressivement la capacité de traitement à 1.200.000 tonnes par an ;
- accroître le rendement en produits blancs de la raffinerie à plus de 60 % ;
- baisser les charges de fonctionnement en dessous de 5,3 USD/baril de pétrole brut traité dans les 3 ans.

A ce titre, des investissements importants ont déjà été réalisés par la **CORAF** dans la période allant de 2009 à 2014

Les investissements réalisés pour le butane portent sur les capacités de stockage, des moyens de transport en vrac du gaz, de modernisation des dispositifs d'enfutage et de sécurité, acquisition des bouteilles de gaz de façon à répondre à une demande en croissance constante.

Le parc des stations-services a continué à se développer, amplifié et facilité par le vaste programme de renforcement du réseau routier sur toute l'étendue du territoire national.

A la fin 2014, le pays comptait **126 stations-service**, dont 35 Total Congo , 34 Puma , 26 SNPC Distribution , 19 X-Oil et 11 AOGC , 1 SNAT .

Plusieurs stations-service sont en construction sur l'ensemble du territoire national.

A noter la signature d'un protocole d'accord entre la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) et la société de droit russe Stroytransgaz en vue de la construction de l'oléoduc Pointe-Noire – Brazzaville – Oyo. Les études d'avant projet sont en cours de réalisation.

Les sociétés, intervenant dans les secteurs pétroliers amont et aval, contribuent significativement, dans le cadre de la politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) ou des accords conclus avec l'Etat, aux actions de réduction de la pauvreté et de développement du capital humain.

**Le Ministère des Hydrocarbures** élabore depuis 2010 un rapport annuel des projets communautaires de développement réalisés par les sociétés pétrolières. Les domaines d'intervention les plus courants sont :

- santé (centres de santé intégrés, matériels de secours mis à la disposition des hôpitaux publics, appui aux centres de traitement ambulatoire...);
- éducation (réhabilitation et construction des écoles dans plusieurs départements du pays, dons de matériels et fournitures aux établissements, classes renforcées...);
- formation professionnelle (partenariats avec l'Université Marine NGouabi ...);
- développement économique local (soutien aux PME et PMI locales, ...);
- accès à l'eau et à l'énergie (forages d'eau, distribution électrique....);
- La culture (centres d'animation culturelle, musées ...)

En matière de gouvernance et de transparence pétrolière, en 2011, le Congo a été déclaré pays conforme à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, en sigle ITIE.

Il convient de rappeler que l'exercice consiste à concilier, par un organisme indépendant, toutes les informations transmises par les entreprises pétrolières, en

matière de paiement à l'Etat congolais d'une part, avec ce que l'Etat Congolais a déclaré avoir perçu de ces entreprises.  
La transparence dans les industries extractives au Congo n'est plus un vain mot, elle est une réalité